



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 8 avril 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement n° 311-1-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement numéro 311-2022 aux fins d'établir les limites de vitesse sur les chemins publics de la municipalité, et plus spécifiquement sur certains rangs*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 avril 2024.

Marie-Josée Charron, greffière